

RÈGLEMENT DU CONCOURS ALLIANZ BONUS DRIVE

(Salon de l'Auto 2019)



1. Les présentes conditions s'appliquent en cas de participation au concours « Allianz Bonus Drive (Salon de l'Auto 2019) » (ci-après dénommé le « Concours ») organisé par Allianz Benelux SA dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, rue de Laeken 35 (ci-après l'« Organisateur »). Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire belge.

2. Qui peut participer ?

Toute personne physique domiciliée en Belgique qui :

- possède une adresse e-mail valide
- possède un smartphone avec la configuration minimale pour installer Allianz Bonus Drive : Android version 6 ou plus récent, ou iOS version 10 ou plus récent.
- s'enregistre pendant la période de l'action dans l'application Allianz Bonus Drive pour une période d'essai sans engagement de 2 mois et souscrit ensuite une assurance auto avec l'option Allianz Bonus Drive auprès d'un courtier en assurances.
- souscrit pendant la période de l'action une assurance auto avec l'option Allianz Bonus Drive auprès d'un courtier en assurances et active ensuite l'application Allianz Bonus Drive sur son smartphone.

Qui ne peut pas participer ?

- Les travailleurs d'Allianz Benelux SA ou les organisateurs, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir l'approbation de leur(s) parent(s)/représentant(s) légal(aux) avant de participer au Concours.

3. La participation à ce concours se déroule via l'e-mail que les utilisateurs reçoivent après leur inscription sur l'application Allianz Bonus Drive durant la période de l'action.

4. En participant au concours, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les dispositions mentionnées dans la Convention d'utilisateur d'Allianz Bonus Drive, ainsi que les décisions que l'Organisateur peut prendre.

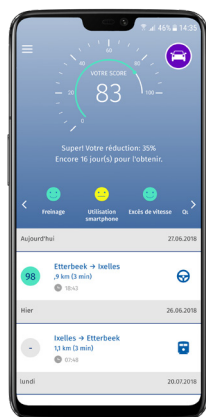
5. Le concours se déroule comme suit :

Pour participer, les participants doivent :

- s'enregistrer comme nouveau client ou tester sans engagement l'application Allianz Bonus Drive entre le lundi 18/02/2019 et le jeudi 18/04/2019 (23h59) ;
- participer au concours via l'e-mail qui leur sera envoyé après leur inscription sur l'application Allianz Bonus Drive ;
- utiliser l'application Allianz Bonus Drive selon les conditions d'utilisation ;
- souscrire une assurance auto avec l'option Allianz Bonus Drive auprès d'un courtier en assurances après la période d'essai sans engagement de 2 mois.

Comment les gagnants sont-ils choisis ?

- Allianz Bonus Drive calcule un score de conduite (entre 0 et 100) sur base du comportement au volant de l'utilisateur. Ce score de conduite est visible dans l'application. Le **score de conduite obtenu après 2 mois et au moins 500 km de déplacements enregistrés** détermine les chances de remporter ce concours. Les participants ayant obtenu le score le plus élevé sont déclarés vainqueurs.





- En cas d'égalité, c'est le **nombre de kilomètres enregistrés** qui permet de déterminer les gagnants.
 - Après la période d'inscription (du 18/02/2019 au 18/04/2019 inclus), une période d'observation de 3 mois est prévue afin que chaque participant puisse avoir un délai de 2 mois pour obtenir un score de conduite valable et dispose d'une période d'un mois (dans le cas des personnes ayant choisi la période d'essai) pour souscrire une assurance auto avec l'option Allianz Bonus Drive.
6. Le concours se déroule du lundi 18/02/2019 au jeudi 18/04/2019 à 23h59.
 7. 6 gagnants seront désignés et recevront un e-bike BMW Active Hybrid d'une valeur de 3.448 euros (TVA comprise). Les prix ne peuvent être échangés, ni transmis ou remplacés en nature ou en argent.
 8. L'organisateur informera les gagnants par e-mail ou par téléphone.
 9. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 7 jours ouvrables après réception du message de l'organisateur, il perd son prix et celui-ci sera attribué à un autre participant.
 10. L'organisateur n'est pas responsable en cas de retard de livraison, de perte ou d'éventuels dommages au prix causés par les services postaux.
 11. Le Concours peut être étendu, arrêté, interrompu ou prolongé à tout moment par l'Organisateur, sans que celui-ci ou toute autre personne ou société intervenante ne puisse en être tenu responsable.
 12. Une seule participation/réaction par personne est acceptée (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail). Chaque participant ne peut remporter au maximum qu'un prix dans ce concours.
 13. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure des participants en cas de fraude ou d'influence illicite constatée durant le Concours.
 14. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de tentative infructueuse de participer au Concours (par exemple : interruptions techniques, retards dans la réception ou l'envoi d'e-mails, perte ou détérioration de données pendant ou après l'envoi (liste non exhaustive)). L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage, de quelque nature que ce soit, occasionné lors de l'attribution ou de l'utilisation du prix remporté ou en cas de participation à ce concours.
 15. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des éventuels frais découlant de cette action ou du prix attribué.
 16. Si une disposition du présent règlement se révélait invalide ou inexécutable, elle n'aura aucune influence sur la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions. L'Organisateur se réserve le droit d'adapter, d'ajouter ou de supprimer des dispositions au Concours et aux présentes conditions.
 17. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, Allianz Benelux SA informe les participants de l'enregistrement de leurs données personnelles dans un fichier. Ce fichier sera utilisé par Allianz Benelux dans le cadre du présent Concours et lors de campagnes d'information et de promotion. Il ne sera pas communiqué à des tiers. Chaque participant a également le droit, sur simple demande et gratuitement, de s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins d'information et de promotion et de demander la suppression de ses données transmises dans le cadre de ce concours. Pour plus d'informations, les participants peuvent consulter la page « Protection des données personnelles » sur le site web d'Allianz Benelux.
 18. Aucun entretien téléphonique, ni correspondance écrite relative au présent Concours – en dehors de ce qui est nécessaire pour assurer la distribution des prix – n'est autorisé.
 19. Le présent règlement est soumis au droit belge, en particulier aux lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en Belgique. En cas de contestation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.